



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.088 - Contrat avec l'Association Théâtre de l'Écume.

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 20,033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par l'Association Théâtre de l'Écume, sise Manoir de Keryvallon à Brec'h (56400), représentée par Monsieur Philippe PENGRECH, Président,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec l'Association Théâtre de l'Écume pour 3 représentations du spectacle « Fric Frac l'arnaque », organisées les jeudi 8 décembre 2022 à 10H et 14H30, et vendredi 9 décembre 2022 à 10H, au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec l'Association Théâtre de l'Écume,

PRECISE que la dépense d'un montant de 6 547,60€ HT, soit 6 907,72€ TTC, est inscrite au budget en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles
Le 1^{er} Août 2022



Pour Le Maire
Jean-Noël CARPENTIER
L'Adjointe Déléguée
Madame HUCHIN Jacqueline